



CONSERVATOIRE DU NORD Diekirch/Ettelbruck

**Année scolaire: 2022/2023**

---

## Taxes d'inscription

	Taxe annuelle
1 branche principale	100€
à partir de 2 branches principales	200€
Location instrument	150€

## Gratuité

L'inscription aux cours est **GRATUITE** pour les élèves remplissant les 2 conditions suivantes :

- être âgés de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire concernée
- être inscrits dans une des branches et niveaux suivants

- 1° Eveil musical 1 – 3
- 2° Formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure
- 3° Formation instrumentale jusqu'à l'obtention du diplôme du 1<sup>er</sup> cycle
- 4° Formation vocale (Chant classique, moderne, jazz) jusqu'à l'obtention du diplôme du 1<sup>er</sup> cycle
- 5° Formation chorale jusqu'à l'obtention du certificat du degré inférieur
- 6° Diction jusqu'à l'obtention du diplôme du 1<sup>er</sup> cycle
- 7° Formation théâtrale année 1 – 7
- 8° Formation musicale pour danseurs jusqu'à l'obtention du certificat du degré inférieur
- 9° Eveil à la danse 1 – 3
- 10° Danse classique, contemporaine et jazz jusqu'à l'obtention du diplôme du 1<sup>er</sup> cycle

## Mesures spéciales et sociales

Outre les dispositions ci-avant prévues par la loi, l'inscription est **GRATUITE** pour 1 cours collectif et 1 cours individuel au maximum (toutes branches et niveaux confondus) pour les élèves de tout âge et remplissant les conditions suivantes :

- 1° élèves habitant les communes de Diekirch ou d'Ettelbruck, ou en provenance d'une commune conventionnée, et qui bénéficient de l'allocation de vie chère.
- 2° élèves ayant le statut de:
  - Réfugié ou
  - Demandeur de protection internationale (DPI) ou
  - Bénéficiaire de protection internationale (BPI)

La facturation se fait en un seul volet en début d'année scolaire.

Lors des inscriptions, priorité est accordée aux élèves en provenance d'une commune conventionnée.